

CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE du 28 septembre 2009

Intervention de Marcel LARMANOU, Maire de Gisors

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Quelques mots sur un point de l'ordre du jour qui nous est proposé.

Ce premier point relatif au comité technique d'établissement des établissements de santé s'inscrit dans le droit fil de la loi « Hôpital, Santé, patients et territoires ». Ce projet de décret rappelle que cette loi met fin aux Conseils d'Administrations, remplacés par des Conseils de surveillance sans pouvoir de décision, ce pouvoir étant transféré au Directeur de l'Etablissement, lui-même sous contrôle du Directeur de l'Agence Régionale de Santé.

C'est dire que nous ne pourrons pas nous inscrire dans ces orientations qui renforcent le caractère autoritaire et antidémocratique de notre système de santé, avec pour objectif d'en réduire les coûts en concentrant les établissements pour supprimer les services actifs et en transférant au secteur privé les activités les plus rentables .

Des échos récents qui nous viennent de tout le pays confirment que la chasse se poursuit à l'encontre des hôpitaux de proximité où subsistent encore des services actifs, services de maternité et de chirurgie.

Les Directeurs des Agences Régionales d'hospitalisation sont littéralement harcelés par le Ministère de la Santé pour prendre des décisions de fermetures, selon les témoignages que nous recevons.

Le dernier exemple en date est celui de l'hôpital de Pont-Audemer dans l'Eure.

Le Président de la Communauté de Communes, Président du Conseil Général m'a dit vendredi dernier que le service de chirurgie allait être supprimé sur décision de l'ARH.

Qu'en sera-t-il demain des autres hôpitaux de proximité qui se battent pour conserver leurs services actifs au cœur de bassins de vie de 80.000 habitants ou plus, déjà lourdement sinistrés par une offre de soins dérisoire qui, progressivement transforment ces territoires en déserts sanitaires.

Nul doute que la loi, dite Bachelot, va accélérer le rythme des fermetures. Les articles de loi créant les communautés hospitalières de territoire,

n'ont pour d'autre objet que de concentrer l'offre de soins sur des hôpitaux de référence, réduits à la portion congrue en fonction de la démographie des départements et régions.

C'est un des volets de la réforme générale des politiques publiques (la trop célèbre RGPP) qui vise à réduire et même démanteler le service public de l'Etat, mais aussi celui des collectivités territoriales ou des entreprises publiques telles que la Poste ou EDF. Nous en connaissons les conséquences douloureuses : un service au public de moins bonne qualité, la suppression de centaines de milliers d'emplois publics, la fin des statuts des personnels, l'explosion de la précarité et des rémunérations réduites à la portion congrue.

La loi sur la mobilité, dite loi Gorges, est un exemple éclatant de l'attaque frontale contre les statuts des personnels des services publics territoriaux puisque dans les recrutements à venir la règle sera le contrat et le statut l'exception.

Nous n'accepterons pas ce démantèlement d'une des spécificités les plus emblématiques de cette démocratie sociale que les membres du Conseil National de la Résistance ont contribué à construire au sortir de la guerre en s'appuyant sur un rapport des forces électorales en phase avec les exigences de notre peuple.

Mais, aujourd'hui le service public est considéré comme une contrainte et la dépense publique est stigmatisée comme un coût insupportable.

Or le service public au contraire est une référence, car il permet l'accès de tous les citoyens à ces services essentiels tels que la santé, l'éducation, la culture, l'énergie, les transports, etc... La dépense publique est utile, utile aux citoyens, utile à l'économie.

Il est vrai que le service public représente des chiffres de dépenses colossaux, sans doute des milliers de milliards d'euros qui suscitent les appétits insatiables des groupes économiques et financiers.

Et bien, nous vous le disons bien haut, nous ne laisserons pas démanteler ces services publics, sous prétexte d'une soi-disant modernisation, un terme que doit se traduire, en fait, par une privatisation.

Les élus que nous sommes et que nous représentons sont conscients de ces enjeux et jugent inacceptables l'attitude du Président de la République et du Gouvernement qui dressent un écran de fumée en se référant au modèle social et démocratique hérité des décisions des gouvernements de la libération et qui,

dans le même temps proposent et font adopter des lois qui démantèlent tous ces acquis si précieux pour préserver le bien être de notre peuple.

Sans doute me direz-vous que cette intervention s'éloigne de l'ordre du jour.

Mais il est des lieux de pouvoir où les exigences de nos concitoyens doivent être portées, et le Ministère de la Santé en est un, car ses propositions et décisions touchent à ce qu'il y a de plus sensible chez l'être humain : le droit à la santé pour tous et sur tout le territoire.

Je vous remercie de votre attention.